



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 75269

Texte de la question

M. Pascal Terrasse appelle l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État sur la situation financière de la Commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS). Cette autorité administrative indépendante, créée par la loi du 6 juin 2000, a vu son activité s'accroître d'année en année. Or pour exercer les pouvoirs d'audition qui sont les siens dans le cadre des investigations prévues par la loi, la Commission doit, soit convoquer à Paris les personnes concernées, soit se rendre sur place, notamment dans les lieux de détention. Cela représente un coût que le gel de 100 000 euros de son budget, en date du 5 juillet 2005, ne permettra pas de couvrir : la CNDS ne pourra ni assurer les dépenses courantes ni instruire les dossiers supposant des déplacements. En conséquence, il lui demande, pour éviter un report en avant des instructions de dossiers préjudiciables à une bonne administration au service des citoyens, s'il compte maintenir ce gel de 100 000 euros et comment il compte doter cette AAI pour 2006. - Question transmise à M. le Premier ministre.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention de M. le Premier ministre sur les crédits de fonctionnement de la Commission nationale de déontologie de la sécurité. Rappelant que les contraintes habituelles de gestion en fin d'exercice dans un contexte de rigueur budgétaire s'imposent à tous les services de l'État quels qu'ils soient, M. le Premier ministre souhaite lui indiquer que moins d'un cinquième du total des fonds dont la CNDS bénéficie au titre de la loi de finances initiale pour 2005 avait été mis en réserve. L'annulation des crédits « gelés » à hauteur de 75 000 euros vient d'être décidée pour la CNDS dans le cadre de l'examen de fin de gestion.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Terrasse](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75269

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : budget et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 2005, page 9339

Réponse publiée le : 29 novembre 2005, page 11019